

# **Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme**

## **Rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie**

**Édition 2022**

### **Introduction par Jean-Marie Burguburu, Président de la CNCDH**

Le 30 janvier 2023, le nouveau plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2023-2026, fort attendu depuis plusieurs mois, a été présenté par la Première ministre et la ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances. Dans un contexte marqué par la montée en puissance d'un discours dentitaire aux relents xénophobes, où des faits divers sont instrumentalisés politiquement pour mieux exacerber les tensions et où, sur les réseaux sociaux, la haine de l'Autre sous toutes ses formes s'exprime encore bien trop souvent sans retenue, la mise en œuvre de ce plan, dont l'évaluation revient à la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), sera, je l'espère, à la hauteur des enjeux.

Même si l'évolution de l'indice longitudinal de tolérance que mesure le rapport annuel de la CNCDH tend à montrer une lente progression de la tolérance, la lutte contre le racisme et toute forme de haine de l'Autre reste une priorité qui nécessite une attention permanente. L'analyse des variations de l'indice longitudinal de tolérance a déjà montré par le passé que les idées racistes favorisant l'exclusion peuvent revenir rapidement dans le débat public quand elles sont endossées et légitimées par des responsables politiques et médiatiques.

Après une année électorale marquée par des discours prompts à faire de l'étranger, de l'immigré, ou de leurs descendants, la cause de tous les maux, le rapport 2022 de la CNCDH entend rappeler, dans l'un de ses focus, les risques de toute essentialisation et instrumentalisation de la haine de l'Autre.

Chaque atteinte aux droits dont tout individu doit pouvoir jouir à égalité avec les autres, chaque discrimination impunie atteignant la dignité des personnes constituent des menaces directes pour toute société démocratique, pour le respect des droits fondamentaux, par essence universels, indivisibles et interdépendants.

La nouvelle mandature de la CNCDH, qui a pris ses fonctions en novembre 2022, continuera à être particulièrement attentive au suivi des mesures visant à lutter contre les préjugés, les discours et les actes de haine, à l'évaluation de l'impact des futures lois sur les droits, mais aussi à toute atteinte à l'État de droit.

Grâce à sa composition pluraliste, associant personnalités qualifiées et représentants de la société civile, la CNCDH bénéficie en effet de l'expertise des membres de ses deux collèges et s'appuie sur les travaux de recherche et les contributions de la société civile, dont il s'agit de rappeler ici l'importance et l'intérêt vital pour notre démocratie. Je tiens ici à saluer l'engagement de tous les membres de la Commission dans un combat qui doit être celui de toutes et de tous.

Jean-Marie Burguburu  
Président de la CNCDH